



FAQ DU Droit et métiers de la diplomatie **(formation présentielle et formation à distance)**

☞ Ce diplôme est-il équivalent à un master ?

Non. Un DU (abréviation de « diplôme d'université ») n'est pas un diplôme national (comme un master) mais un diplôme délivré seulement par l'université qui le crée. A la différence du master, qui se réalise en deux ans et vise à permettre la spécialisation des étudiants après une licence, un DU est généralement un diplôme court (le nôtre se réalise en un an), professionnalisant, dont le principal intérêt est de faciliter l'entrée sur le marché du travail d'étudiants qui ont en général déjà choisi leur spécialité. Un DU permet par exemple d'affiner la connaissance que l'on a d'une matière ou d'une spécialité, de préparer un concours, de développer un réseau au contact de certains professionnels qui interviennent dans le diplôme ou encore de développer une compétence supplémentaire dans un domaine connexe au domaine de spécialité de l'étudiant.

☞ Combien d'heures d'enseignement comporte-t-il et est-il compatible avec une activité professionnelle ou un autre diplôme en parallèle ?

Le DU DMD (formation présentielle comme formation à distance) comporte un nombre d'heures assez substantiel : entre 211 et 241h de cours selon les options choisies par l'étudiant.

S'agissant de la formation présentielle, l'assiduité en cours est une condition de la délivrance du diplôme et il est donc impératif que l'étudiant soit présent lors des cours. La répartition du volume horaire de cours sur l'année varie d'une année à l'autre (notamment pour les UE « Mises en situation en poste diplomatique » et « Insertion professionnelle », dont les enseignements sont assurés par des diplomates : les dates et heures des cours sont fixées chaque année en fonction des disponibilités des intervenants). Il paraît donc délicat d'envisager occuper un emploi en parallèle, à moins que votre capacité de travail personnel ne soit très élevée et vos horaires de travail particulièrement flexibles (vous noterez notamment que les enseignements des UE susmentionnées sont susceptibles d'être positionnés sur plusieurs jours d'affilée et sur la matinée du samedi). En revanche, il est possible de cumuler le DU DMD avec une inscription dans l'un des six parcours de M2 portés par l'IdPD.

La formation à distance est quant à elle adaptée aux personnes qui travaillent ou qui sont inscrites en même temps dans un autre diplôme, ailleurs qu'à Nice. En effet, elle est conçue sur la base d'un modèle d'enseignement mixte distanciel (85%) / présentiel (15%) pour permettre un haut niveau de flexibilité :

- Les cours des UE « Géopolitique et politique étrangère » et « Droit diplomatique » seront dispensés entièrement à distance, de manière asynchrone sur la plateforme d'enseignement à distance de l'université. Les enseignants mettent en ligne leur cours au format écrit ou vidéo, ainsi que les documents, vidéos et exercices complémentaires destinés à permettre aux étudiants de tester et mettre en œuvre les connaissances du cours. **Il appartient ensuite à chaque étudiant de travailler les différents cours à son rythme, étant entendu que les enseignants sont évidemment à sa disposition pour répondre à ses questions et corriger les exercices qu'il/elle aura éventuellement réalisés.**

- Pour les cours des UE « Mises en situation en poste diplomatique » et « Insertion professionnelle », de par leur caractère très pratique et les interactions importantes qu'ils appellent entre les participants, un mode d'enseignement présentiel sera privilégié : les étudiants du DU à distance seront réunis avec les étudiants du DU présentiel à l'occasion des exercices et préparations prévus dans ces UE, qui se dérouleront sur le campus Trotabas dans les locaux de l'IdPD. Cette organisation permettra aux étudiants du DU à distance de tirer pleinement parti des aspects pratiques et professionnalisants de leur formation, avec des contraintes limitées : les exercices et préparations étant réalisés sous la forme de « blocs de cours » de trois jours d'affilée au maximum (dont possiblement le samedi matin), ils ne nécessiteront que 2 déplacements des étudiants à Nice chaque semestre. L'assiduité lors de ces sessions de cours en présentiel sera en revanche contrôlée et il est donc impératif que l'étudiant soit présent.

☞ **La préparation aux concours d'accès aux postes diplomatiques est-elle obligatoire ?**

Non. La préparation aux concours est optionnelle : l'étudiant est libre de décider de la suivre ou pas. En revanche, s'il décide de la suivre, l'obligation d'assiduité s'appliquera à l'ensemble des cours et activités organisés dans le cadre de la préparation aux concours.

☞ **Quelles sont les modalités de contrôle des connaissances ?**

Il n'y a aucun contrôle continu, ni dans le DU présentiel ni dans celui à distance : les différentes matières et unités sont soumises à un contrôle terminal exclusivement, sous la forme d'examens écrits organisés à la fin de chacun des deux semestres. Ces examens sont organisés dans les locaux de l'IdPD sur le campus Trotabas à Nice dans le cadre du DU DMD présentiel et entièrement en ligne sur la plateforme d'enseignement de l'université dans le cadre du DU DMD à distance.

Les exercices éventuellement réalisés au cours de l'année par les étudiants, que ce soit en présentiel ou à distance, visent exclusivement à leur permettre de tester leurs connaissances et de s'entraîner aux examens, ils ne sont donc pas pris en compte pour la validation du diplôme.

☞ **Le DU confère-t-il le statut d'étudiant ?**

Oui, le DU confère bien le statut d'étudiant. En revanche, aucune carte d'étudiant n'est délivrée pour les DU : c'est le certificat de scolarité, téléchargeable directement par l'étudiant sur l'ENT, qui atteste de son inscription dans le DU DMD.

☞ **Le DU permet-il d'obtenir une convention de stage ?**

Non. Dans la mesure où le DU ne prévoit aucun stage, il ne permet pas d'obtenir une convention de stage de la part d'Université Côte d'Azur.



☞ **Est-il nécessaire d'être juriste pour pouvoir être accepté dans le DU DMD ?**

En règle générale, oui. Le DU – qui accompagne en cela la récente réforme des voies d'accès aux postes diplomatiques – vise notamment à permettre une diversification des profils des futurs diplomates et à répondre aux besoins du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères en matière de recrutements. Compte tenu de la place de plus en plus importante qu'occupe le droit dans la pratique des diplomates, le DU DMD est donc principalement destiné à des étudiants juristes ayant validé un master 1 en droit (notamment international et/ou droit européen) ou à des professionnels possédant une bonne connaissance du droit international (ONG, fonctionnaires internationaux etc.).

Des étudiants et professionnels issus d'autres milieux mais souhaitant acquérir une meilleure connaissance des métiers/missions des diplomates (journalistes, secteur associatif, représentants d'intérêts...) pourront également être acceptés dans le diplôme compte tenu des demandes et des places disponibles chaque année.

☞ **Combien de places sont disponibles dans le DU présentiel ? Et dans le DU à distance ?**

Le DU DMD présentiel compte un maximum de 25 étudiants chaque année. Le DU DMD à distance compte quant à lui un maximum de 50 étudiants.

☞ **Quel est le niveau requis en français et en anglais pour pouvoir intégrer le DU DMD ? Est-il nécessaire pour les candidats de fournir un test de langue pour attester de leur niveau dans ces deux langues ?**

Au regard tant des missions et spécificités des postes diplomatiques que des exigences dans le cadre des concours d'accès, il est impératif que les étudiants maîtrisent parfaitement à la fois le français (y compris l'orthographe) et l'anglais. **Un niveau B2/C1 en langue anglaise et C1 en langue française sont donc nécessaires pour pouvoir intégrer le diplôme.** Sauf s'il s'agit de sa langue maternelle, le candidat devra donc joindre à sa candidature un test de niveau officiel (TOEFL, IELTS, Cambridge B2 First ou C1 Advanced Certificate...). S'il lui est impossible de joindre ce document au moment de sa candidature, le candidat pourra soumettre une attestation sur l'honneur (à charge pour lui de fournir le résultat d'un test dans les trois mois du dépôt de sa candidature).

Par ailleurs, la maîtrise d'une ou plusieurs autres langues sera considérée comme un plus dans le cadre de la candidature.

☞ **Que couvrent les frais d'inscription du DU DMD ?**

Les frais d'inscription du DU DMD couvrent exclusivement les cours dispensés par les enseignants de l'IdPD et par les intervenants diplomates, que ce soit en présentiel ou à distance. **Dans le cadre du DU à distance, les frais de transport et d'hébergement lors des sessions de cours en présentiel (UE « Mises en situation en poste diplomatique » et « Insertion professionnelle ») à Nice sont à la charge des étudiants.**

☞ **Est-il possible de passer du DU à distance au DU présentiel (et inversement) en cours d'année ?**

Non, cela n'est pas possible. L'étudiant demeure nécessairement toute l'année dans la formation dans laquelle il s'est inscrit.

☞ **Est-il possible d'avoir une bourse pour ce diplôme ?**

Non. Le DU n'étant pas un diplôme national, il n'est pas éligible aux bourses.

☞ **Le DU DMD est-il accessible dans le cadre de la formation continue ?**

Oui. Le DU est accessible en formation continue, que ce soit dans sa déclinaison présentielle ou même à distance. Pour davantage d'informations, veuillez consulter le service formation continue de l'université : <https://univ-cotedazur.fr/formation/formation-continue>.

☞ **Est-il possible de bénéficier d'un échelonnement des paiements pour les frais d'inscription ?**

Oui, tous les étudiants qui s'inscrivent dans le DU DMD ont le choix : ils peuvent payer leurs frais d'inscription en une seule fois **au plus tard le 30 novembre** de l'année d'inscription ou ils peuvent bénéficier du paiement en trois fois sans frais (un tiers du montant en septembre/octobre, un tiers en novembre et un tiers en décembre) **à condition d'en faire la demande avant le 15 octobre** de l'année d'inscription.

☞ **Ce DU est-il soumis au paiement de la CVEC en plus des frais d'inscription ?**

Oui. Comme c'est le cas pour toute inscription dans un diplôme de l'enseignement supérieur français, le DU DMD donne lieu en principe au paiement par l'étudiant, en plus des frais d'inscription, de la CVEC, **qui se monte actuellement à 92 euros**. Cette taxe imposée par l'État permet notamment de financer les bibliothèques, les installations sportives et le service de la médecine universitaire. Vous trouverez davantage d'informations sur la CVEC sur cette page : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/cvec-une-demarche-de-rentree-incontournable-955>